

Personnes prises en charge pour cancer du côlon sous surveillance en 2015

1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM, cartographie des patients et des dépenses (http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/cnamts_rapport_charges_produits_2018.pdf).
- Champ : Régime Général + Sections Locales Mutualistes, sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict) pour les effectifs et les taux ; les dépenses sont extrapolées à tous les régimes et calées sur l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie).
- Méthode : algorithme de définition de la pathologie : Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) avec codes CIM-10 de cancer du côlon, de la jonction recto-sigmoïdienne ou du rectum (y compris les formes in situ) avec date de début antérieure à l'année n-1, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs au cours des années n à n-4 (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR), ou diagnostic associé (DA) au cours des années n à n-1). Le cancer actif prime sur le cancer sous surveillance (voir la fiche correspondante).
- Les taux standardisés permettent de neutraliser les différences dues à des variables influençant le phénomène étudié, telles que l'âge et le sexe, afin d'autoriser la comparaison de ces taux entre eux (pour plus d'informations : http://www.pifo.uvsq.fr/epideo/esp/chap_2/standardisation.html). Les standardisations sont réalisées sur la structure d'âge et sexe des estimations de population de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2016.
- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2015, on dénombre 163 700 personnes prises en charge pour cancer du côlon sous surveillance, dont 50% de femmes. Les âges moyen et médian sont respectivement de 73 ans et 74 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 49%, dont 53% sont des femmes. Dans l'ensemble, 79% des personnes sont prises en charge pour ALD en rapport avec le cancer du côlon. Le taux brut pour le Régime Général et les Sections Locales Mutualistes est de 2,87‰ personnes (le dénominateur correspondant aux 57 082 900 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 2,97‰ personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc), 0,21‰ sont prises en charge pour cancer du côlon sous surveillance, contre 0,51‰ de la population générale de même âge (taux standardisés : 0,34‰ contre 0,52‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts
des personnes prises en charge pour cancer du côlon sous surveillance par classe d'âge en 2015**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Hommes							
Effectif	< 100	400	5 000	13 500	25 200	37 700	81 800
Taux brut	0‰	0,06‰	0,73‰	4,24‰	10,22‰	20,49‰	3,09‰
Femmes							
Effectif	< 100	600	6 000	12 700	20 000	42 500	81 900
Taux brut	0,01‰	0,08‰	0,74‰	3,34‰	6,76‰	13,59‰	2,67‰
Total							
Effectif	< 100	1 000	11 000	26 200	45 300	80 200	163 700
Taux brut	0‰	0,07‰	0,74‰	3,75‰	8,34‰	16,14‰	2,87‰

Source : SNIIRAM / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés
des personnes prises en charge pour cancer du côlon sous surveillance par région en 2015**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	9 900	3,06‰	3,15‰	9 700	2,60‰	2,76‰	19 600	2,81‰	2,94‰
Bourgogne-Franche-Comté	3 700	3,37‰	3,07‰	3 600	2,84‰	2,62‰	7 300	3,08‰	2,82‰
Bretagne	4 300	3,50‰	3,56‰	4 200	2,90‰	2,85‰	8 500	3,18‰	3,15‰
Centre-Val de Loire	3 200	3,15‰	2,92‰	3 200	2,69‰	2,58‰	6 400	2,90‰	2,73‰
Corse	300	3,04‰	2,55‰	400	3,12‰	2,80‰	800	3,08‰	2,68‰
Grand Est	7 800	3,64‰	3,61‰	7 300	2,93‰	2,95‰	15 100	3,26‰	3,25‰
Guadeloupe	300	1,80‰	1,87‰	300	1,61‰	1,84‰	600	1,69‰	1,85‰
Guyane	< 100	0,64‰	1,24‰	< 100	0,49‰	1,14‰	< 100	0,56‰	1,19‰
Hauts-de-France	7 100	2,90‰	3,43‰	7 200	2,60‰	2,96‰	14 300	2,74‰	3,15‰
Ile-de-France	12 500	2,50‰	2,95‰	13 600	2,36‰	2,88‰	26 100	2,43‰	2,91‰
Martinique	300	1,93‰	1,73‰	400	2,19‰	2,19‰	700	2,08‰	1,97‰
Mayotte	< 100	0,12‰	0,23‰	< 100	0,12‰	0,23‰	< 100	0,12‰	0,23‰
Normandie	4 500	3,41‰	3,44‰	4 300	2,82‰	2,81‰	8 800	3,09‰	3,08‰
Nouvelle Aquitaine	7 800	3,57‰	3,22‰	7 800	3,01‰	2,76‰	15 600	3,26‰	2,96‰
Occitanie	7 200	3,20‰	3,03‰	7 100	2,70‰	2,65‰	14 300	2,93‰	2,82‰
Pays de la Loire	4 700	3,19‰	3,36‰	4 400	2,64‰	2,76‰	9 100	2,90‰	3,03‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7 500	3,64‰	3,21‰	7 800	3,18‰	2,94‰	15 300	3,39‰	3,06‰
Réunion	500	1,22‰	1,98‰	500	1,10‰	1,80‰	900	1,16‰	1,88‰

Source : SNIIRAM / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

3. Mortalité quelle que soit la cause

Tableau 3. Effectifs et taux bruts des personnes prises en charge pour cancer du côlon sous surveillance décédées par classe d'âge en 2015

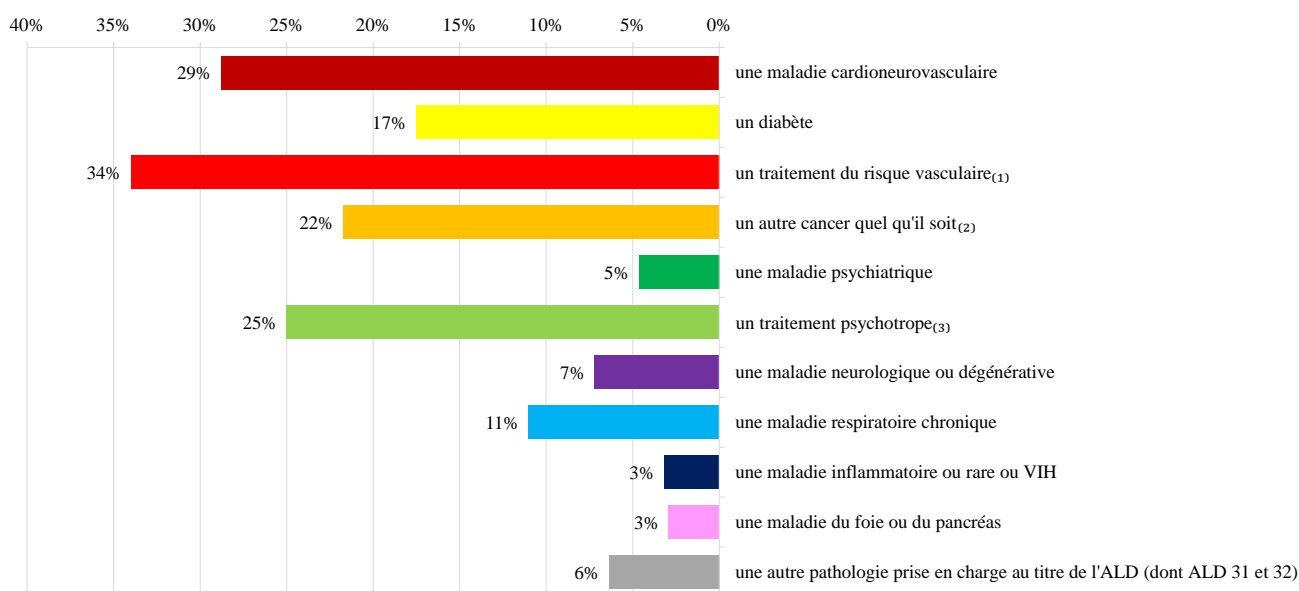
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	< 100	< 100	400	800	5 500	6 900
Effectif total	0	900	9 800	22 400	38 200	69 400	140 800
Taux brut	-	-	1,01%	1,64%	2,21%	7,99%	4,88%

Source : SNIRAM / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes prises en charge pour cancer du côlon sous surveillance sont respectivement de 83 ans et de 85 ans.

4. Polypathologie et traitements

Graphique 1. Parmi les personnes prises en charge pour cancer du côlon sous surveillance, pourcentage de personnes avec au moins...



Source : SNIRAM / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

⁽¹⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie coronarienne, un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou diabète

⁽²⁾ Des imprécisions du codage des séjours (entre cancer primitif et métastase sur un autre organe) peuvent conduire à une surestimation de ce pourcentage

⁽³⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 158 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 193 millions d'euros (0,1%) sont attribués à la prise en charge pour cancer du côlon sous surveillance :

- 132 millions d'euros pour les soins de ville
- 32 millions d'euros pour les dépenses hospitalières
- 30 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 990 euros par personne (Régime Général + Sections Locales Mutualistes).

6. Evolutions entre 2013 et 2015

a. Evolution des effectifs et taux entre 2013 et 2015

Entre 2013 et 2015, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes prises en charge pour cancer du côlon sous surveillance est de -0,12%. L'évolution brute de la prévalence entre 2013 et 2015 est nulle. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, elle est de -0,01 point.

b. Evolution des dépenses entre 2013 et 2015

Entre 2013 et 2015, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables au cancer du côlon sous surveillance est de 2,14%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de +2,55%.